

LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION

La machine européenne est en marche



Dossier réalisé par **Carole Trambouze**

La version définitive de la nouvelle directive relative au crédit à la consommation sera formellement entérinée par le Conseil des ministres européens au cours des prochaines semaines. Deux traductions du texte, dont le slovène, manquent encore à l'appel. En effet, ce problème de transcription en 27 langues peut ralentir l'avancée des travaux au niveau européen ! C'est seulement après cette adoption par le Conseil que les états membres auront deux ans pour transposer la directive dans leur droit national. Une transposition au cours du premier semestre 2010 est donc à prévoir.

UN MARCHÉ DE 800 MILLIARDS D'EUROS

Rappelons que la précédente directive sur le crédit à la consommation datait de 1987 [1]. Le nouveau texte, en discussion depuis 2002 et déjà remanié en 2005 par la Commission européenne, a pour objet d'ouvrir le marché européen des prêts à la consommation, qui représente 800 milliards d'euros, pour un total de 500 millions de consommateurs [2], et reste largement fragmenté en marchés nationaux, privant le consommateur, selon la Commission européenne, d'un choix plus vaste et de prix plus concurrentiels.

Selon des données de la Banque centrale européenne relatives à 2007, le taux d'intérêt moyen sur un crédit à la consommation varie, dans la zone euro, de 6 % environ dans le pays le moins cher (la Finlande) à plus de 12 % au Portugal, où le taux est le plus élevé. En France, le taux moyen est de 7,1 %.

Après cinq ans d'intenses discussions, ce projet légis-

Photo de
couverture
**Quitterie de
Fommervault**

[1] Directive 87/102/CEE.

[2] Source : Commission européenne.

Pour **ACHETER** un lave-vaisselle, **FINANCER** des vacances ou une voiture, deux Européens sur trois ont recours au **CRÉDIT À LA CONSOMMATION**. Mais le marché reste d'abord **NATIONAL**. Cela va-t-il bientôt changer ? Les députés européens ont voté, **LE 16 JANVIER 2008**, une **DIRECTIVE** qui doit **HARMONISER** le marché européen du crédit à la consommation. Votre prochain achat sera-t-il financé par une banque portugaise ou finlandaise ?

latif ne dévoile pourtant pas d'avancées majeures. Il laisse même craindre que l'harmonisation ne reste limitée. "L'histoire de cette directive et le compromis auquel elle a abouti montrent très clairement que c'est le refus des États membres d'abandonner leurs spécificités nationales en matière de protection des consommateurs qui est le principal obstacle à la réalisation du marché européen « intégré » des services financiers de détail. La bonne solution aurait été la pleine harmonisation ciblée des règles identifiées comme essentielles, que recommande la FBE : c'est-à-dire la mise en œuvre de règles absolument identiques dans chaque État membre", indique Michel Pébereau, président de la Fédération bancaire européenne (voir l'interview p. 56).

Pour Pascale-Marie Brien, aux Affaires européennes et internationales de la Fédération bancaire française à Bruxelles, "alors que le texte final satisfait raisonnablement les professionnels et les consommateurs français, il reste néanmoins une réelle frustration de voir que ces professionnels devront continuer à agir au niveau local, ne serait-ce que pour des raisons culturelles, linguistiques ou réglementaires pour les éléments non harmonisés par la directive".

STIMULER LE MARCHÉ TRANSFRONTALIER

Cependant, cette directive sur le crédit aux consommateurs marque un premier pas important dans l'amélioration de la transparence et de la concurrence en Europe et s'inscrit dans une volonté plus large de stimuler le marché transfrontalier des services financiers de détail, comme indiqué dans le livre vert [3] consacré à ces derniers et adopté par la Commission en décembre 2007.

Un autre exemple de construction européenne est la réalisation du SEPA. Michel Pébereau souligne que "l'es-

SOMMAIRE DU DOSSIER

- Les perspectives pour le marché européen en cinq points
Patrick Valroff, Crédit Agricole SA et Sofinco, p. 42
- "Les consommateurs doivent avoir confiance dans le marché unique"
Meglena Kuneva, Commission européenne, p. 44
- Les difficultés de l'harmonisation en Europe
Pascale-Marie Brien, FBF, p. 46
- "Le principe de l'harmonisation complète ciblée a pu être concrétisé"
Emmanuel Constans, CCSF, p. 49
- Un accélérateur potentiel de l'Europe du retail
François Villeroy de Galhau et Catherine Sainz, BNP Paribas Personal Finance, p. 50
- De grandes disparités entre les pays européens
Nicolas Pécourt, Sofinco, p. 52

pace unique des paiements en Europe est le seul chantier qui ait significativement avancé".

Mais, plus de 20 ans après les premières directives, l'Europe bancaire est loin d'être achevée. L'enjeu est pourtant de taille, selon Michel Pébereau, "le cloisonnement actuel de l'Europe prive l'industrie européenne du bénéfice d'un marché domestique d'une dimension comparable à celui de ses concurrents américains". ■

[3] Livre vert de la Commission sur les services financiers de détail dans le marché unique, publié en mai 2007.